



Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Pont Sainte Maxence

**MAIRIE DE RHUIS**

**2024/02**

**EXTENSION ELECTRIQUE BTA/HTA – D 932A Rue de Paris/ Chemin de Rhuis.**

## **ARRETE DE CIRCULATION**

Le Maire de la commune de Rhuis,

Vu le code général des collectivités territoriales et **MARRON TP**, en date du **24 janvier 2024**, sollicitant l'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux,

Considérant qu'il convient d'autoriser les travaux sur tout le territoire de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police adaptées aux risques,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit à l'emplacement des travaux pour les véhicules légers et les poids lourds. Circulation alternée par feux tricolores. **La vitesse sera limitée à 30 km/h.**

**Article 2** : Les travaux auront lieu à compter du **lundi 19 février pour une période de 40 jours (calendaires)**, de 8 heures à 18 heures.

**Article 3** : La signalisation matérialisant cette mesure sera placée à chaque extrémité de la voie sous la responsabilité et à la charge de la Sté société **MARRON TP**.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

**Article 5** : Le commandant de la Brigade de gendarmerie de Pont Sainte Maxence, ainsi que le Maire de Rhuis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la Sous-préfecture de Senlis pour contrôle de légalité.

Fait à Rhuis, le 25 janvier 2024

Le maire  
Jean-François GOYARD

